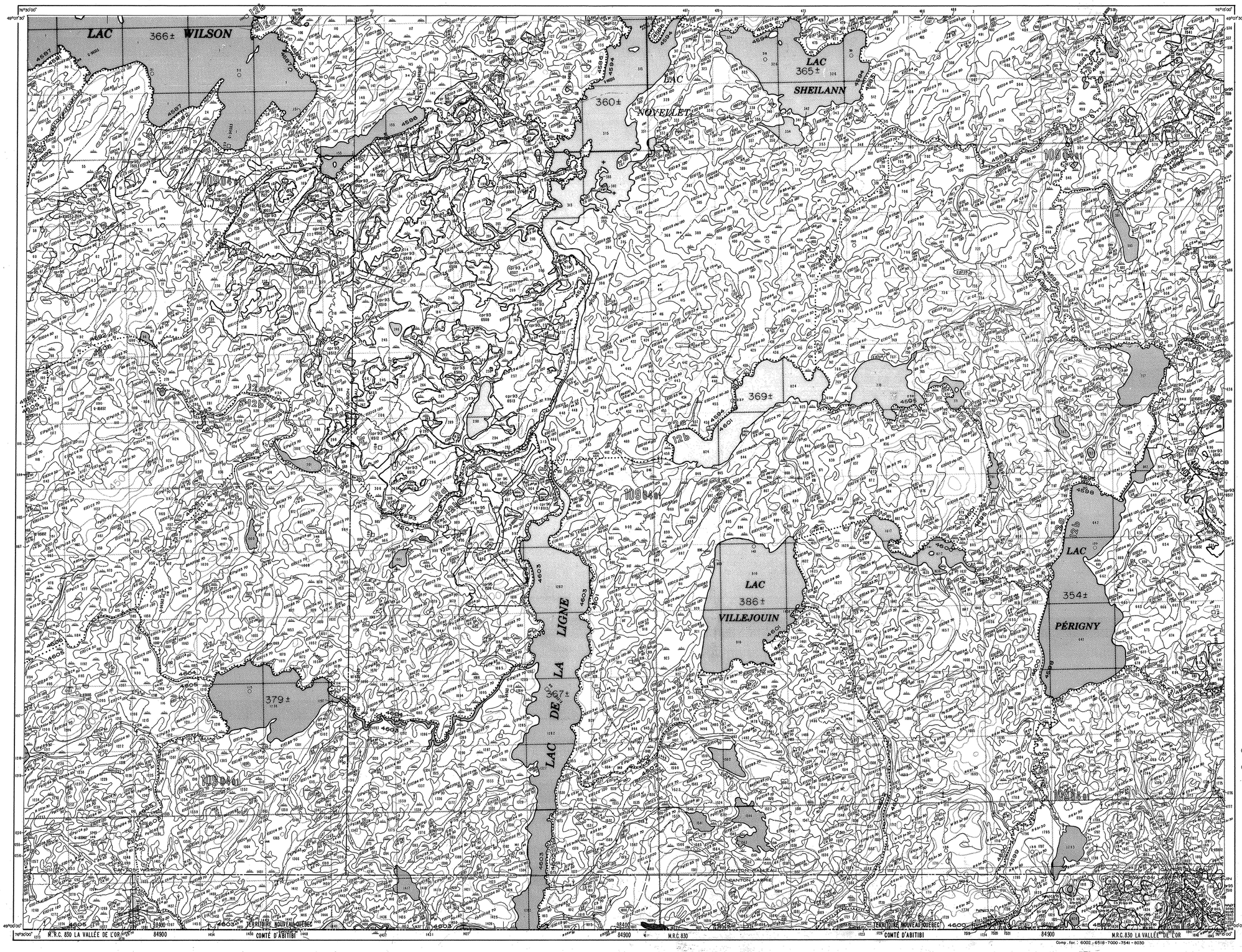

Comp. for. : 6002 - 6518 - 7000 - 7541 - 8030

À jour : Avril 1997

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — secondaire
— — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église. École. Poste
Zone urbaine, batiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — bassin secondaire
— — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots
Contour des peuplements
Contour des interventions

LÉGENDE DE LA COMPTABILITÉ FORESTIÈRE

Coupe par bouules
Coupe avec protection de la régénération
Coupe avec réserves de semenciers
Coupe progressive d'ensemencement
Coupe à diamètre limite
Coupe à diamètre limite et dégagement des tiges d'avenir
Coupe partielle
Bridage partiel (dégagé ou à jour)
Plantation à racines nues
Plantation de boutures
Plantation de boutures
Ensemencement
Fabriqué commercial
Récolte dans les faîtières boisées (décrite libres)

N.B. Les interventions indiquent des perturbations et aux origines de la légende forestière.

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin blanc
— — à pin gris
— — à mélèze (laricin)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — (plantation)

Pécheraie
— — (épinette noire ou rouge, sapin, thuya, mélèze occupant plus de 75% de la portée-tige)
— — à thuya (cèdre)
— — à mélèze
— — à sapin
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin rouge
— — à pin blanc
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation d'épinette blanche)
— — (plantation d'épinette rouge)
— — (plantation d'épinette noire)
— — (plantation d'épinette blanche)

Sapinière
— — (le sapin et/ou épinette blanche occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à pin rouge
— — à mélèze
— — (plantation de sapin baumier)

Pinède blanche
— — — — avec pin rouge
— — — — — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin rouge
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)

Pinède à pin rouge
— — — — (le pin rouge occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec thuya (cèdre)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)

Pinède à pin gris
— — — — (le pin gris occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — — — avec épinette noire et/ou épinette rouge
— — — — avec mélèze
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin blanc et/ou pin rouge
— — — — avec sapin et/ou épinette blanche
— — — — (plantation)

Cédrière
— — (le thuya occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de thuya)

Prucheraie
— — (la prucheraie occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à thuya (cèdre)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à mélèze
— — à pin blanc et/ou pin rouge
— — à pin gris
— — à sapin
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation)

MÉLÈZE
— — (le mélèze occupant plus de 75% de la portée résineuse)
— — à épinette noire
— — à épinette noire et/ou épinette rouge
— — à pin blanc et/ou rouge
— — à pin rouge
— — à pruche
— — à sapin et/ou épinette blanche
— — (plantation de mélèze européen)
— — (plantation de mélèze hybride)
— — (plantation de mélèze laricin)

TYPE DE COUVERT

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu d'essences tolérantes avec pin gris
— — — — avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
— — — — avec sapin
— — — — avec épinette noire ou rouge
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — — — avec épinette noire ou rouge
— — — — avec pin gris
— — — — avec pin rouge
— — — — avec résineux
Bouleau à bouleau jaune avec résineux
Feuillu d'essences tolérantes avec pin blanc
— — — — avec pin rouge
Peuplerie avec sapin
— — avec pin gris
— — avec pin blanc
— — avec pin rouge
— — avec épinette noire ou rouge
Cédrière rouge résineux
Cédrière rouge résineux
Mélangé à feuillus tolérants
— — sur station humide

FEUILLUS (groupements)

Feuillus
— — d'essences tolérantes
— — d'essences tolérantes
— — sur station humide
— — (plantation)
Bouleau à bouleau blanc et/ou bouleau gris
Bouleau à bouleau jaune
Cédrière rouge
Cédrière
— — à bouleau blanc et/ou bouleau gris
— — à bouleau jaunes
— — à peuplier
— — à feuillus d'essences tolérantes
— — à feuillus d'essences tolérantes
Plantation d'érable à sucre
— — de bouleau jaune
— — de chêne rouge
— — de peuplier hybride
— — de tilleul d'amérique

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide
Autoroute

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle
Coupe partielle en bande
Coupe partielle par bouules
Coupe partielle plus épidémie légère
Chablis partiel
Épidémie légère
Brûlis partiel

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche inventés: ⊖ 14-50 % ⊗ 51-99 %

ORIGINE

Coupe totale
Brûlis
Chablis totale
Épidémie sévère
Friche
Plantation

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES	TIGES DE:
30 ans	0-30 cm
50 ans	31-40
70 ans	41-50
90 ans	51-60
120 ans	61-80
200 ans	81-90
	90 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
90-30 "	30-90 "
120-30 "	30-120 "
90-50 "	50-90 "
120-50 "	50-120 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT INÉQUIENNE

Jin (jeune inéquienne): Plus de 3 dominance de feuillus résineux, majorité des tiges entre 0 et 30 cm. Autres peuplements majorité des tiges entre 0 et 30 cm.

Vieilleux inéquienne: Plus de 3 dominance de feuillus résineux, majorité des tiges en plus de 30 cm. Autres peuplements, majorité des tiges en plus de 30 cm.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

DENSITÉ / HAUTEUR		1 (0-4m)	2 (4-7m)	3 (7-10m)	4 (10-13m)	5 (13-16m)	6 (16+m)
A	80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B	60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C	40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D	25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30 %	rien
Modérée	31 à 60 %	'
Forte	61 à 90 %	"
Abrupte	91 % et plus	°

Dominance de pente sur indiquée dans les tronçons publiques seulement.

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les tronçons publiques seulement.

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

3 SE1 C5 ca 50 m S
- 3 — densification
- SE — classe de pente
- 1 — classe d'âge
- C — perturbation
- 5 — classe de hauteur
- ca — type de couvert
- 50 — sous groupe d'essences
- m — groupement d'essences

6 C5 d 60 101
- 6 — classe de pente
- C — classe d'âge
- 5 — grade de l'origine
- d — origine
- 60 — classe de densité
- 1 — classe de hauteur
- 01 — type de couvert

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : MARCEL SIROIS
SIGNATURE : Marcel Sirois

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

Photographie aérienne : 1985
Carte forestière { Année de publication : 1986
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 1 /9/85
Déclinaison magnétique : 16° ouest
Équidistance des courbes : 10 mètres

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative: 8
Unité de gestion: 87-2
Unité d'aménagement:
Unité de sondage: 1

Mode de tenure ou de gestion: 109
Bloc d'aménagement: 04
Concessionnaire ou autres:

Bassin hydrographique: 40310*
Bassin primaire:
Bassin secondaire:

Unité de gestion privée:

Municipalité: 98400*
Division de recensement:
Municipalité:
Cadastre:

Parcelle: 4600*

Région écologique: 12a*

Municipalité régionale de comté M.R.C. 830 LA VALLÉE DE L'OR

*: Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

TABLEAU D'ASSEMBLAGE

32-F-7	32-F-8	32-G-5
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-F-2	32-F-1	32-G-4
S.E. S.O.	S.E. S.O.	S.E. S.O.
	N.E. N.O.	N.E. N.O.
32-G-15	32-G-16	32-B-13

32 F/1 S.O.

2